

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de ville de la Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 janvier 2006, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ABSENCE MOTIVÉE:** Monsieur Jacques Coulombe, conseiller

#### **7271- Ouverture de la séance**

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

#### **7272 - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance régulière du 16 janvier 2006 en y ajoutant toutefois les points suivants:

- Obtention d'une carte de crédit;
- Membre du Courrier de Portneuf.

#### **7273 – Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 décembre 2005**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue en date du 20 décembre 2006, après y avoir apporté la modification suivante au point 7258 où l'on devrait y lire au 4<sup>ème</sup> paragraphe:

"EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 344, Chemin du Croissant, Lac-Saint-Joseph avec cependant une interdiction d'utiliser le petit pavillon à des fins d'habitation et en conséquence, autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité dans les limites ci-devant décrites."

#### **7274 – Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2005;
- Réconciliations bancaires au 31 décembre 2005;
- Rapports budgétaires au 31 décembre 2005.

#### **7275 – Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2006-001 à 2006-018 inclusivement, tels que préparés par la secrétaire-trésorière.

#### **7276 – Rapport de l'inspecteur**

Le Conseil prend acte qu'il n'y a eu aucun permis de construction d'émis par l'inspecteur pour le mois de décembre 2005.

#### **7277 – Fonds de roulement**

Le conseil prend acte des informations fournies par la secrétaire-trésorière à l'effet qu'un fonds de roulement de 50 000\$ peut être déposé à la Caisse populaire Ste-Catherine au moyen d'un certificat de dépôt d'où on pourra prélever un montant partiel en cas d'urgence.

### **7278 – Suivi concernant les biens fonds non imposables.**

Le Conseil prend acte des informations fournies par la secrétaire-trésorière qui a communiqué avec Me André Lemay concernant la compensation pour les biens fonds non imposables. Me Lemay nous a confirmé que l'interprétation de la clause concernant cette compensation était bien que nous pouvions augmenter la compensation au taux d'imposition en vigueur jusqu'à un maximum de 1,00\$ du 100\$ d'évaluation et qu'en conséquence, nous pouvons facturer la compensation pour l'année 2006 à 0,57\$/100\$.

### **7279 – Adoption du règlement numéro 05-177 – création d'un fonds de roulement.**

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 05-177 décrétant la création d'un fonds de roulement de 50 000\$ provenant du surplus accumulé du fonds général.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 05-176 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lessard, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 05-177, tel que rédigé.

### **7280 – Adoption du règlement numéro 05-178 – fixation de la rémunération des élus municipaux**

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 05-178 décrétant la fixation de la rémunération des élus municipaux.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi*

*sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 05-176 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 05-178, tel que rédigé.

#### **7281 – Demande de carte de crédit**

La secrétaire-trésorière demande aux membres du conseil l'autorisation de faire une demande de carte de crédit pour les achats courants de la municipalité.

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à obtenir une carte de crédit Visa Affaires par le biais de la Caisse populaire Ste-Catherine et ce, avec une limite de crédit de 5 000\$.

#### **7282 – Courrier de Portneuf**

La secrétaire-trésorière soumet aux membres du Conseil une offre reçue du Courrier de Portneuf afin de devenir membre de la coopérative. Par son adhésion au coût de 500\$ pour un membre à vie, la Ville de Lac-Saint-Joseph bénéficiera en outre d'un escompte de 15% sur toutes les publications qui seront faites dans le journal de même que de publicité gratuite et certains autres avantages.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lessard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à compléter le formulaire d'adhésion afin de devenir membre de la Coopérative du Courrier de Portneuf.

**7283 - Levée de la séance**

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h40.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**O'Donnell Bédard**  
**Maire**